

# Produits et charges

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

**Cette fiche aborde la rentabilité des exploitations wallonnes dites professionnelles en détaillant la structure des produits et des charges. Cette analyse repose sur l'ensemble des résultats issus du réseau comptable de Direction de l'Analyse économique agricole [DAEA].**

**Les produits par unité de superficie agricole utilisée [SAU] enregistrent une hausse en 2021, résultant de prix à la hausse pour les céréales, le lait et la viande notamment. Les charges, restées assez stables ces dernières années, commencent également à montrer un début de hausse. Outre ces évolutions, de grandes disparités existent entre les différentes orientations technico-économiques [OTE]. L'importance de l'élevage bovin dans l'exploitation wallonne moyenne se reflète dans la part élevée des produits, mais aussi des charges, liés à cette activité.**

**En 2020, le niveau des produits atteint pratiquement les 3 000 €/ha de SAU dont une partie est liée au versement des indemnités liées à la sécheresse**

Les produits d'une exploitation contiennent la valorisation des productions et des services agricoles, les recettes des autres activités lucratives, les régularisations et également les aides. La valorisation des productions englobe les ventes mais également la valorisation des stocks (cultures ou animaux) et de l'intra-consommation.

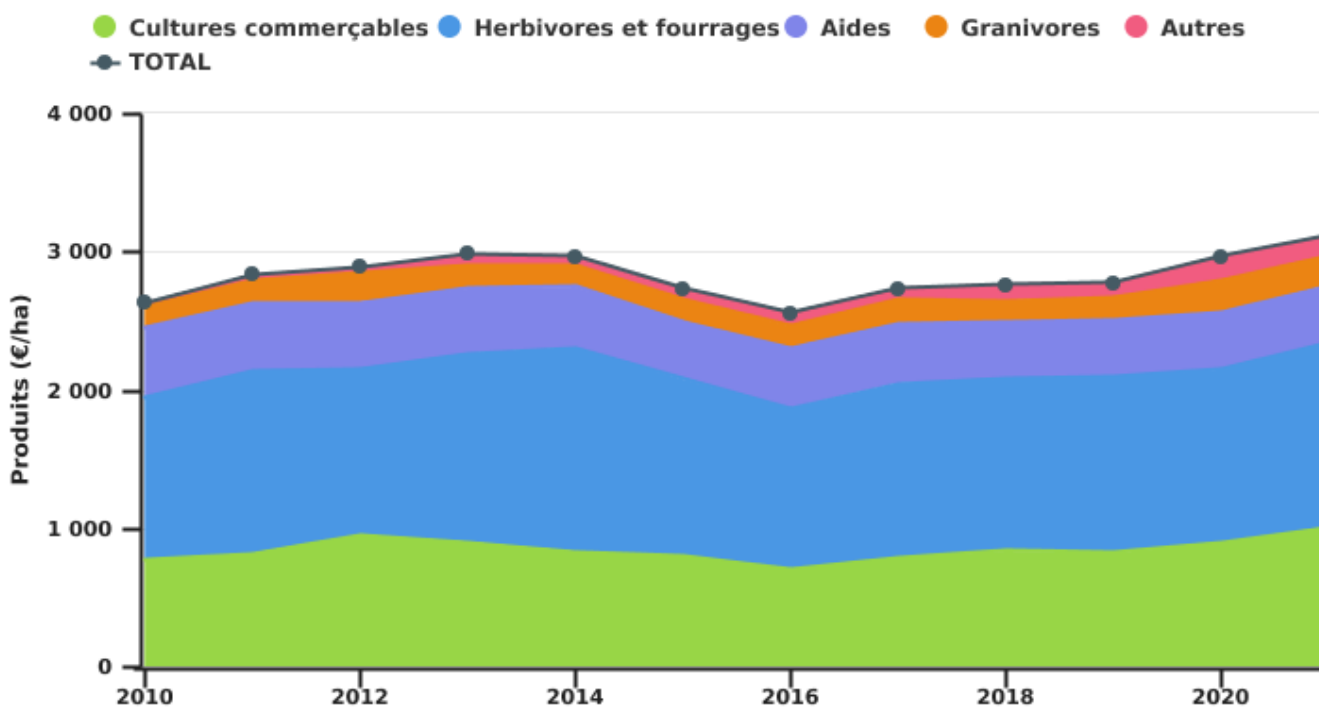
Pour l'année 2021, la somme des produits, aides comprises, atteint une valeur de 3 119 €/ha de SAU. Les produits des herbivores et des cultures fourragères représentent près de 43 % du total, étant donné l'importance de l'élevage, essentiellement bovin, en Wallonie. Les produits des cultures commerciables représentent environ 32 % du total.

En 2009, au lendemain de la crise financière, les prix sur les marchés sont peu élevés pour les céréales, les betteraves sucrières et le lait notamment. Globalement, la situation va s'améliorer au cours des années 2010 à 2014, tantôt pour les cultures, tantôt pour l'élevage, pour arriver à un maximum en 2013-2014. On assiste ensuite à une baisse des produits, notamment en 2016, année marquée par une nouvelle crise dans le secteur laitier et de très mauvais rendements pour les céréales et les betteraves sucrières. La situation se redresse peu à peu à partir de 2017 pour retrouver, en 2020, le niveau des produits de 2013-2014.

Parmi ces produits, les aides liées à la Politique agricole commune [PAC] présentent une tendance à la baisse, conséquence entre autres, de la discipline financière et à la convergence externe (entre Etats membres) impliquant une enveloppe qui se réduit un peu chaque année. Au début de la programmation 2007-2013, pour les exploitations du réseau comptable de la DAEA, le montant était de l'ordre de 500 €/ha de SAU. En 2020, le montant moyen reçu, comprenant les montants des aides directes et des aides du deuxième pilier liées à la surface, est de l'ordre de 410 €/ha de SAU.

Parallèlement, les « autres produits » provenant, par exemple, des autres activités lucratives telles que la prestation de service pour tiers et l'agritourisme se développent. Signalons, cependant, que la hausse marquée observée au niveau de cette catégorie en 2020 et 2021, est liée partiellement au paiement des indemnités "calamités agricoles" pour les sécheresses 2018 et 2020.

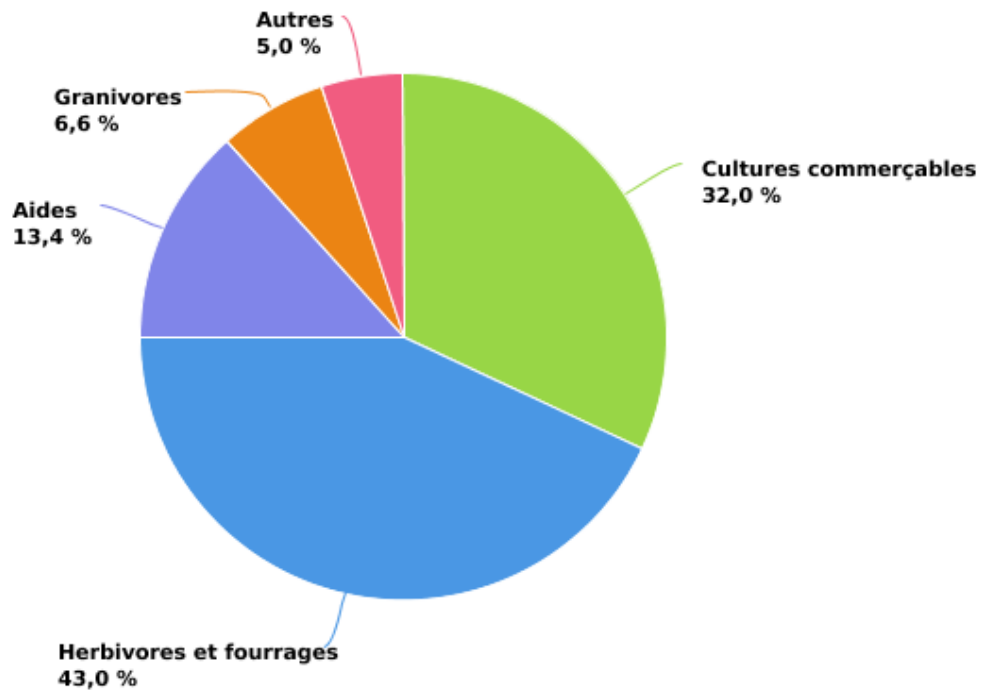
## Evolution des produits de l'exploitation wallonne par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

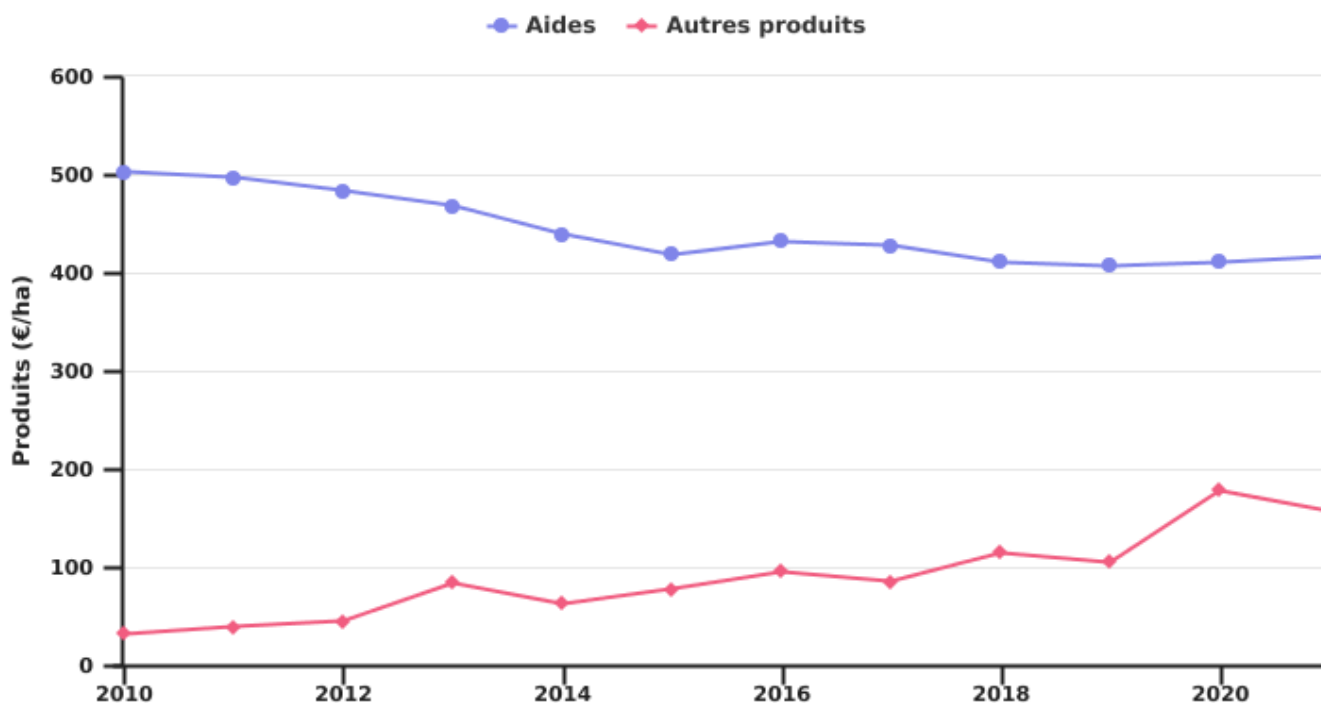
## Structure des produits de l'exploitation wallonne en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution des aides et des autres produits de l'exploitation wallonne par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

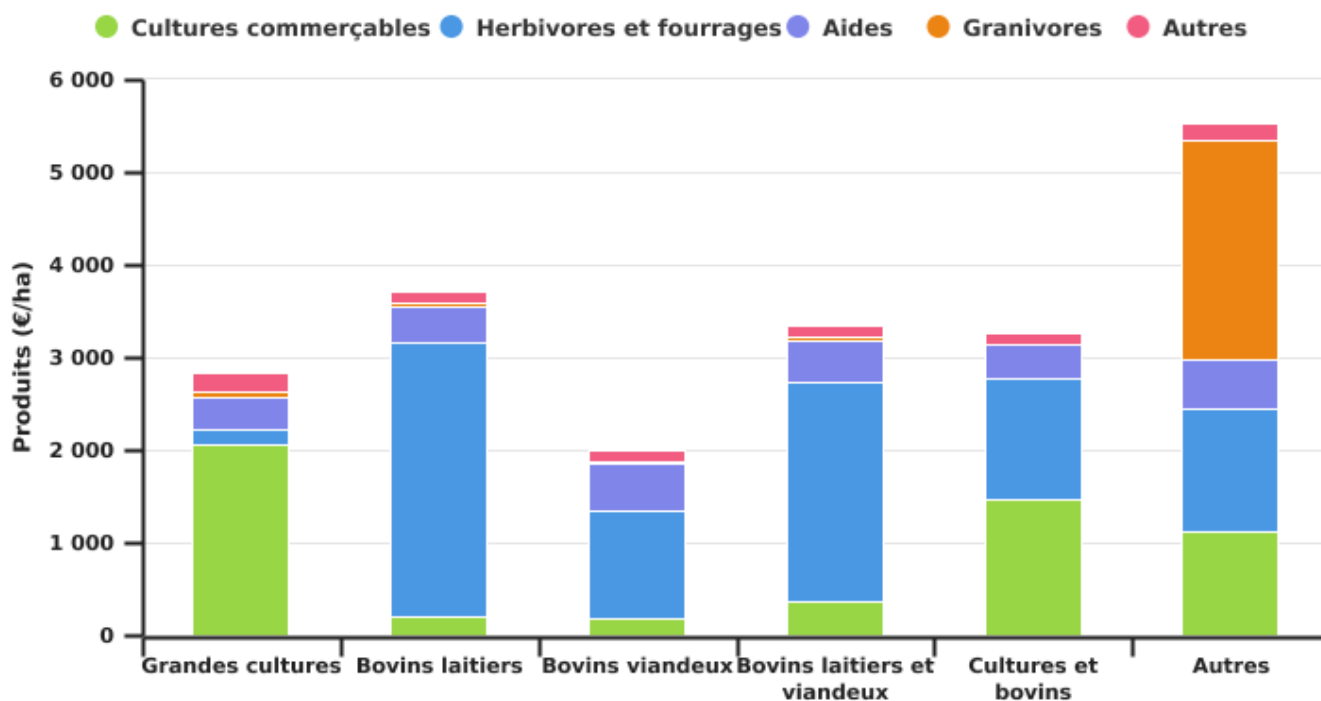
### - L'orientation technico-économique de l'exploitation influence fortement le montant et la structure des produits

Le montant et la structure des produits générés par les exploitations dites professionnelles, en Wallonie, dépendent de leur orientation technico-économique [OTE]. D'une manière générale, les exploitations spécialisées en bovins laitiers génèrent, par hectare de SAU, des produits pratiquement doubles de ceux des exploitations spécialisées en bovins viandeux. Les exploitations spécialisées en grandes cultures ont un niveau intermédiaire de produits, dont l'origine n'est évidemment pas liée aux herbivores et aux fourrages. La part des aides dans les produits par hectare de SAU, est la plus élevée pour les élevages de bovins viandeux, du fait de l'importance des aides couplées.

En ce qui concerne les régions agricoles, la structure des produits découle de l'importance relative des différentes OTE des exploitations que l'on y rencontre. Du fait de ce mélange, les écarts de produits entre les régions sont moins marqués qu'entre les OTE. Ainsi, en 2021, ce sont les exploitations des régions limoneuse et sablo-limoneuse qui présentent le niveau de produit le plus élevé, dépassant les 3 300 €/ha de SAU. Dans ces régions, les exploitations sont principalement

spécialisées en grandes cultures et la part de produits provenant des cultures commerciales est proche de 50 % du total. Les régions dominées par l'élevage bovin viandeux telles que l'Ardenne et la région jurassique présentent des produits d'un niveau inférieur, de l'ordre de 2 600 €/ha de SAU, dont la part des produits des herbivores et fourrages oscille autour de 60 % du total. A l'opposé, la région herbagère liégeoise et la Haute Ardenne, spécialisées en élevage laitier, enregistrent des produits élevés, de presque 3 280 €/ha de SAU dont plus de 70 % proviennent des herbivores et fourrages. Les exploitations du Condroz et de Famenne ont des produits intermédiaires de l'ordre de 3 000 €/ha et se singularisent des autres régions par une part plus marquée des produits des granivores, essentiellement des volailles.

## Structure des produits de l'exploitation wallonne par unité de SAU selon l'OTE en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Les charges totales de l'exploitation wallonne sont supérieures à ses produits

Les charges de l'exploitation regroupent les charges opérationnelles affectées, c'est-à-dire directement liées à une activité (semences, engrais, produits phytosanitaires, aliments, frais de cheptel, travaux par tiers et autres charges directes affectées) et les charges de structure intégrant des dépenses réelles (fermages, assurances, frais d'entretien, frais généraux, main-d'œuvre salariée,

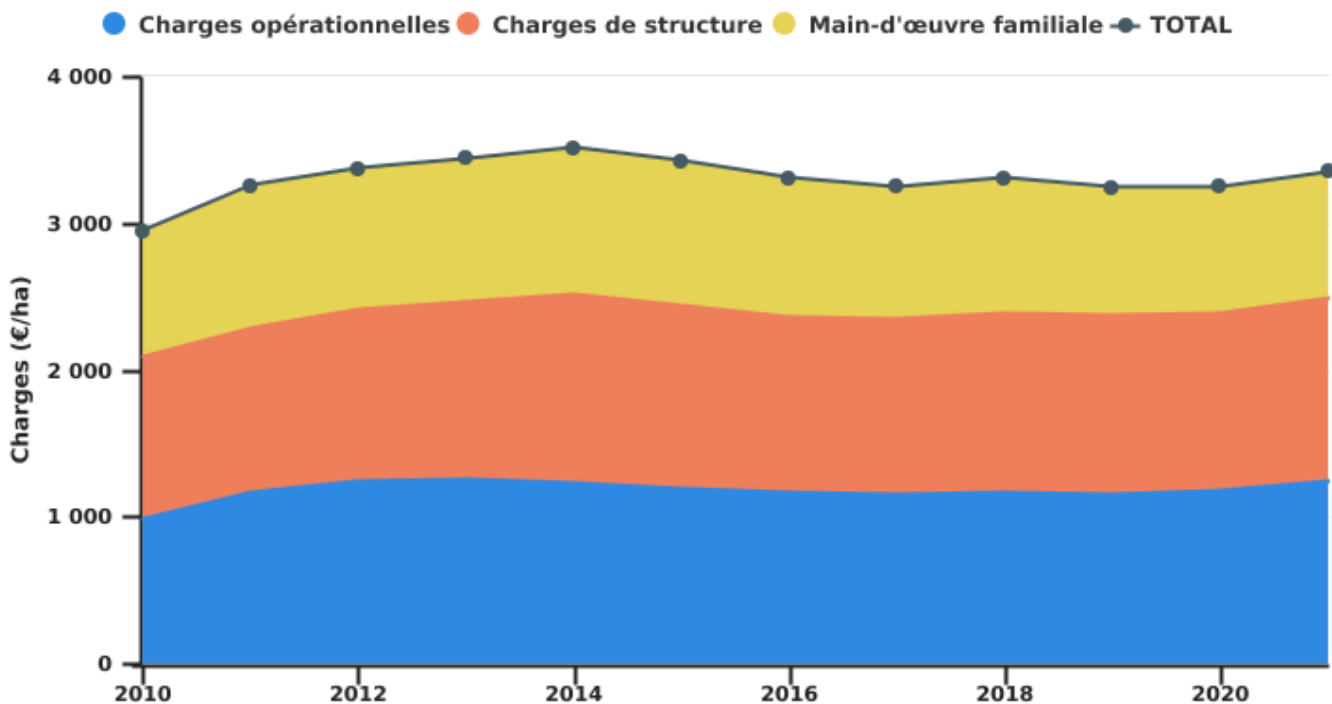
...) et calculées (amortissements et intérêts sur l'actif). On distingue des deux précédentes la rémunération (calculée) de la main-d'œuvre non salariée (familiale).

En 2021, le total des charges de l'exploitation wallonne s'élève à 3 353 €/ha de SAU. Les parts des charges opérationnelles affectées et de structure sont égales et représentent respectivement 37 % de ce total. Le reste, soit 26 % porte sur le travail familial (non salarié).

Les charges de l'exploitation wallonne montrent une évolution globale similaire à celle des produits. Au lendemain de la crise financière de 2008, les charges augmentent progressivement jusqu'en 2014 avant de présenter une légère tendance baissière jusqu'en 2017 avant de se stabiliser jusqu'en 2020. Cette année 2021 montre les prémices d'une nouvelle hausse.

La charge calculée de la main-d'œuvre familiale baisse depuis 2014. La productivité de la main-d'œuvre augmente et le nombre d'unités de travail par hectare de SAU diminue progressivement. Les exploitations maîtrisent également leurs charges de structure qui se sont stabilisées depuis 2014 après une hausse sensible.

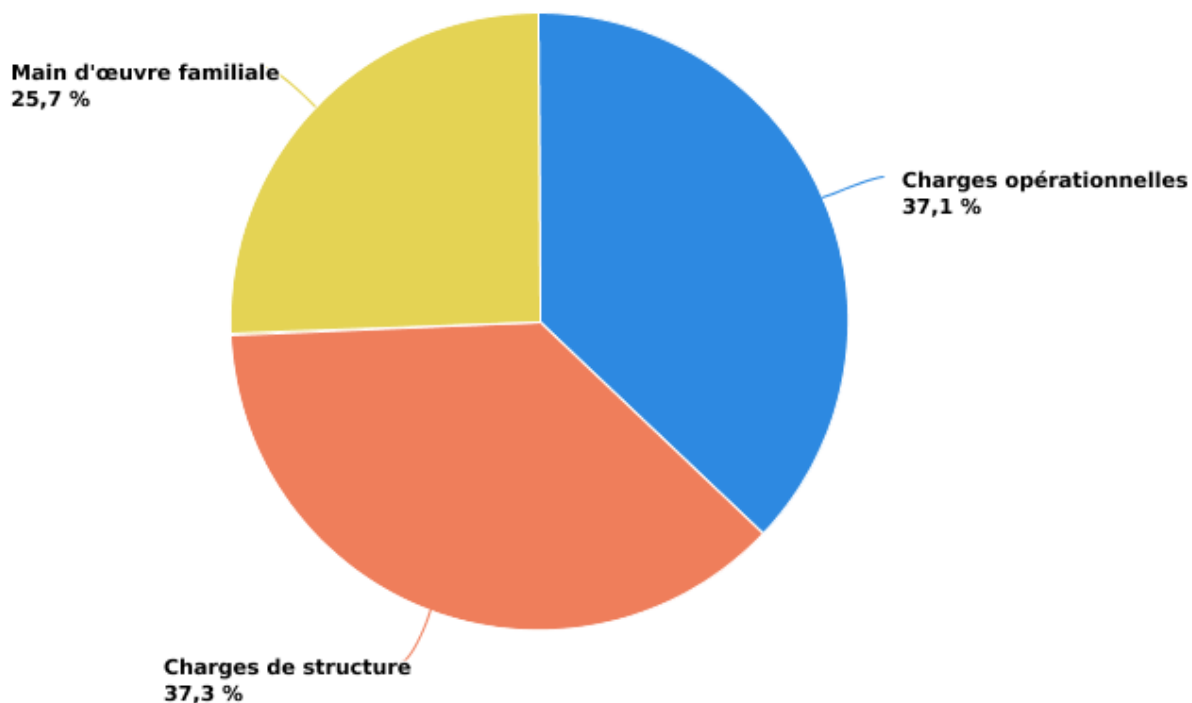
## Evolution des charges de l'exploitation wallonne par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Structure des charges de l'exploitation wallonne en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### - Les charges liées au cheptel constituent, de loin, la fraction la plus importante des charges opérationnelles affectées de l'exploitation wallonne

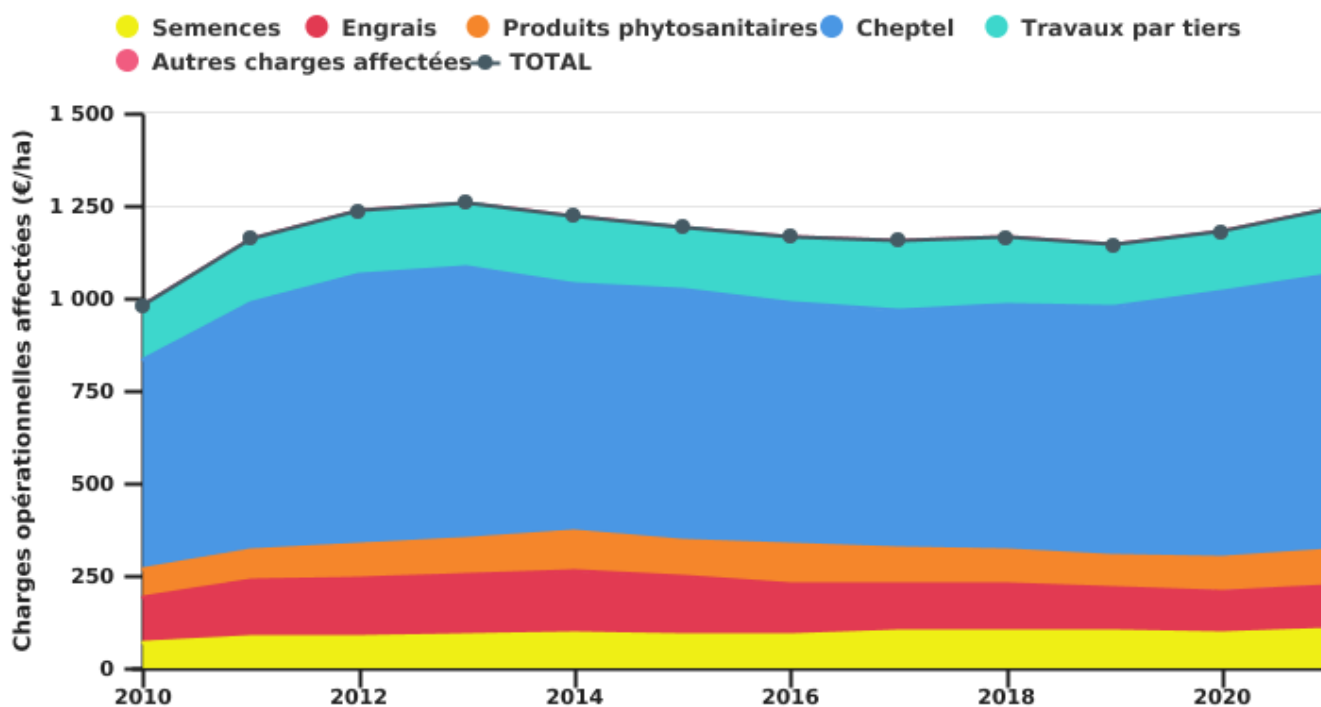
En 2021, les charges opérationnelles affectées s'élèvent à 1 243 €/ha de SAU. Elles sont composées à plus de 66 % par les coûts liés au cheptel, comprenant notamment les aliments et les frais de vétérinaires. Elles ont enregistré une hausse assez marquée, passant de 980 €/ha de SAU en 2010, à un maximum de 1 260 €/ha de SAU en 2013, pour ensuite redescendre légèrement et se stabiliser à des valeurs inférieures à 1 200 €/ha de SAU de 2014 à 2020. Cette année, leur niveau augmente et dépasse à nouveau le seuil de 1 200 €/ha de SAU. Les charges en semences et pesticides sont relativement similaires avec un montant proche de 100 €/ha de SAU. En revanche, les dépenses pour les engrais qui ont diminué de 2014 à 2020 commencent à remonter et dépassent, en 2021, les 120 €/ha de SAU. Si l'énergie a connu des prix très bas en 2020, à partir de 2021, les cours remontent progressivement et cela impacte directement les coûts de production des engrais notamment azotés.

L'exploitation wallonne fait régulièrement appel à des tiers pour les travaux agricoles, et ce poste est le second en importance parmi les charges opérationnelles affectées avec environ 170 €/ha de SAU

en moyenne de 2010 à 2020. Cela répond à un problème de rentabilité de certains matériels à l'échelle d'une exploitation mais également à un besoin de main-d'œuvre extérieure pour la réalisation de certains travaux.

L'examen de la répartition des charges opérationnelles affectées montre de grandes différences selon l'OTE. Pour les exploitations spécialisées en élevage bovin, les charges liées au cheptel, comprenant les aliments du bétail, représentent plus de 75 % des charges variables. A l'inverse, la part des charges en pesticides et semences y sont nettement plus réduites.

## Evolution des charges opérationnelles affectées de l'exploitation wallonne par unité de SAU

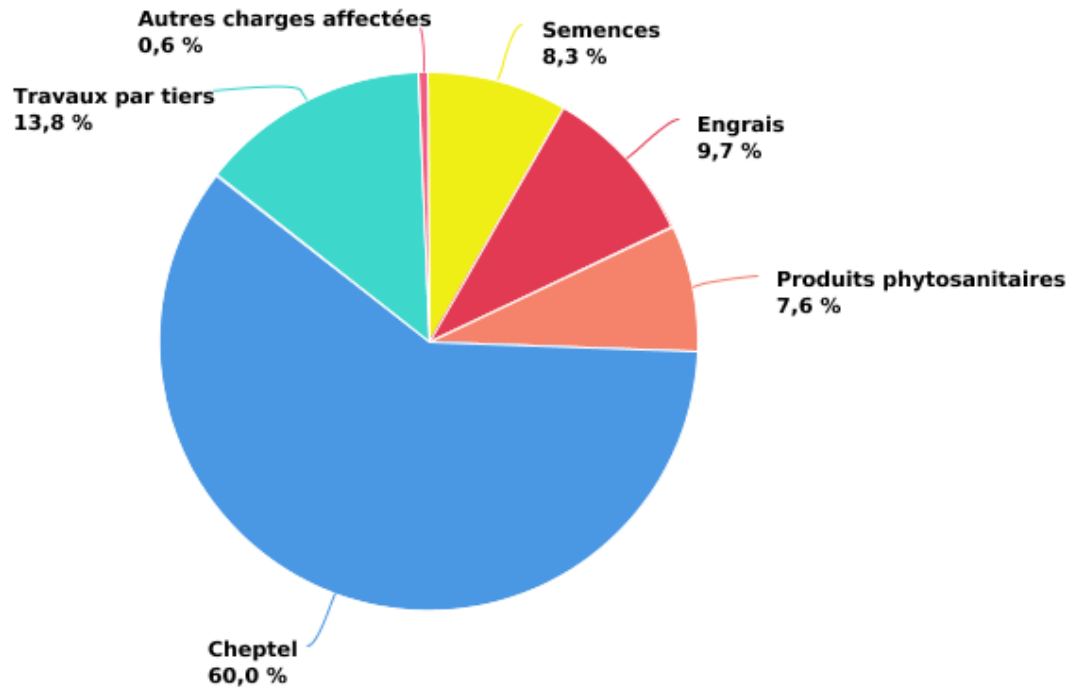


EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022



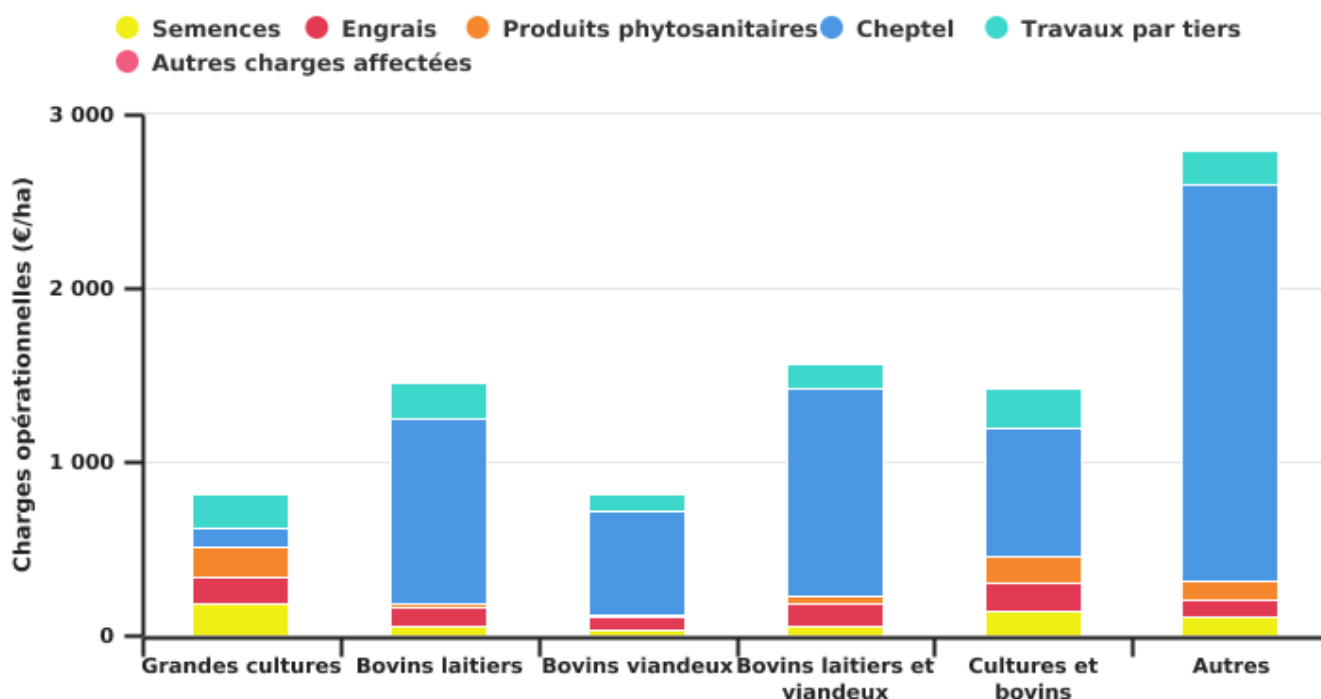
## Structure des charges opérationnelles affectées de l'exploitation wallonne en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Structure des charges opérationnelles affectées de l'exploitation wallonne selon l'OTE en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

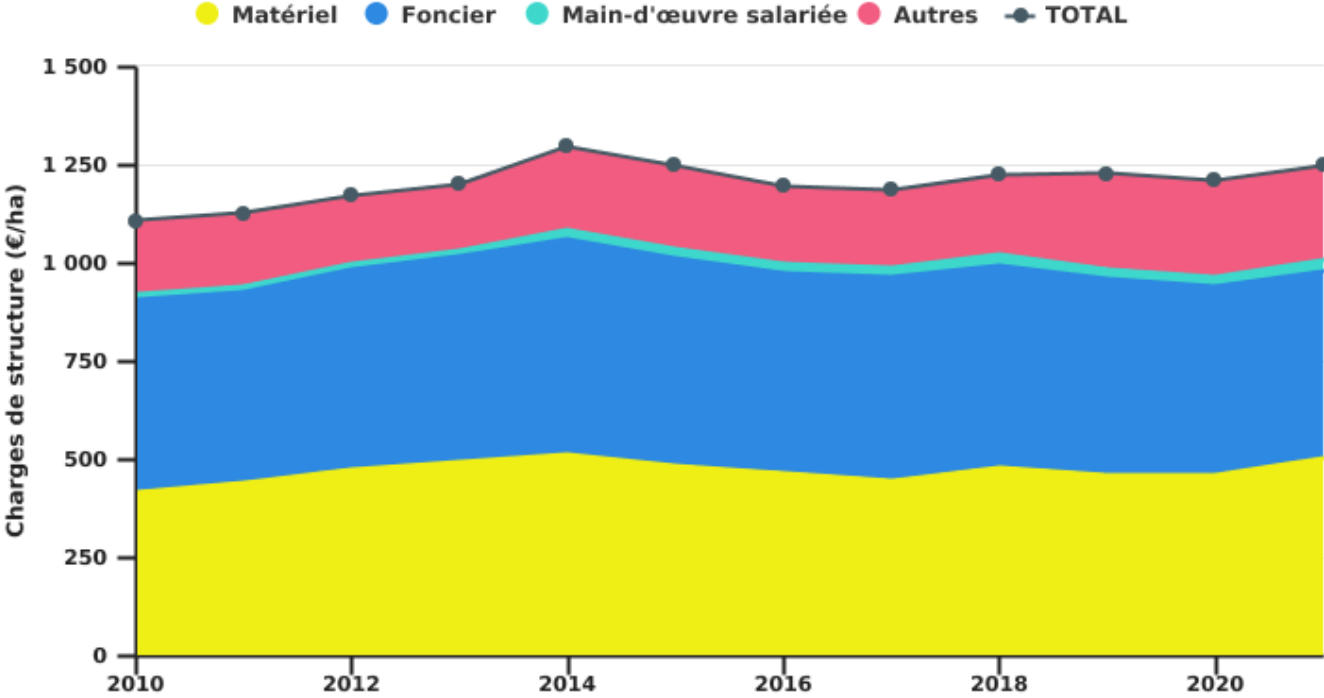
### - Parmi les charges de structure, ce sont les charges de matériel qui évoluent le plus

Avec une valeur de 477 €/ha de SAU en 2021, les charges foncières représentent 38 % des charges de structure. Elles restent relativement stables dans le temps, si l'on excepte une légère hausse en 2014. Les charges de matériel représentent 501 €/ha de SAU, soit 40 % des charges de structure pour 2021. Entre 2010 et 2014, elles enregistrent une hausse très marquée, passant de 415 à plus de 510 €/ha de SAU. Après être redescendue sous la barre de 480 €/ha de SAU, elles viennent de redépasser le seuil de 500 €/ha de SAU en 2021. Les charges autres que foncières ou de matériel augmentent progressivement chaque année et représentent de l'ordre de 22 %.

Les exploitants réalisent une part des travaux avec leur propre matériel et en confient une part à des tiers. Selon les choix de gestion de l'agriculteur et de disponibilité de la main-d'oeuvre, cette répartition évolue. Les charges de matériel de l'exploitation doivent être mises en relation avec le recours à des tiers pour les travaux agricoles. La somme de ces deux types de charges donne une valeur de 670 €/ha de SAU en 2021, un peu plus élevé que la moyenne des dix années précédentes de 641 €/ha. Les variations annuelles sont notamment liées à la fluctuation du prix de l'énergie qui impacte directement les dépenses en combustibles de l'exploitation, et influence les tarifs de leurs

prestataires de service, notamment les entrepreneurs de travaux agricoles. Pour le matériel de l'exploitation, la charge en carburant, après être passée par un minimum en 2020 avec moins de 50 €/ha de SAU, remonte à 65 €/ha de SAU en 2021. En effet, la levée des restrictions de déplacement post-covid et la forte reprise économique mondiale ont participé à l'augmentation du prix de l'énergie.

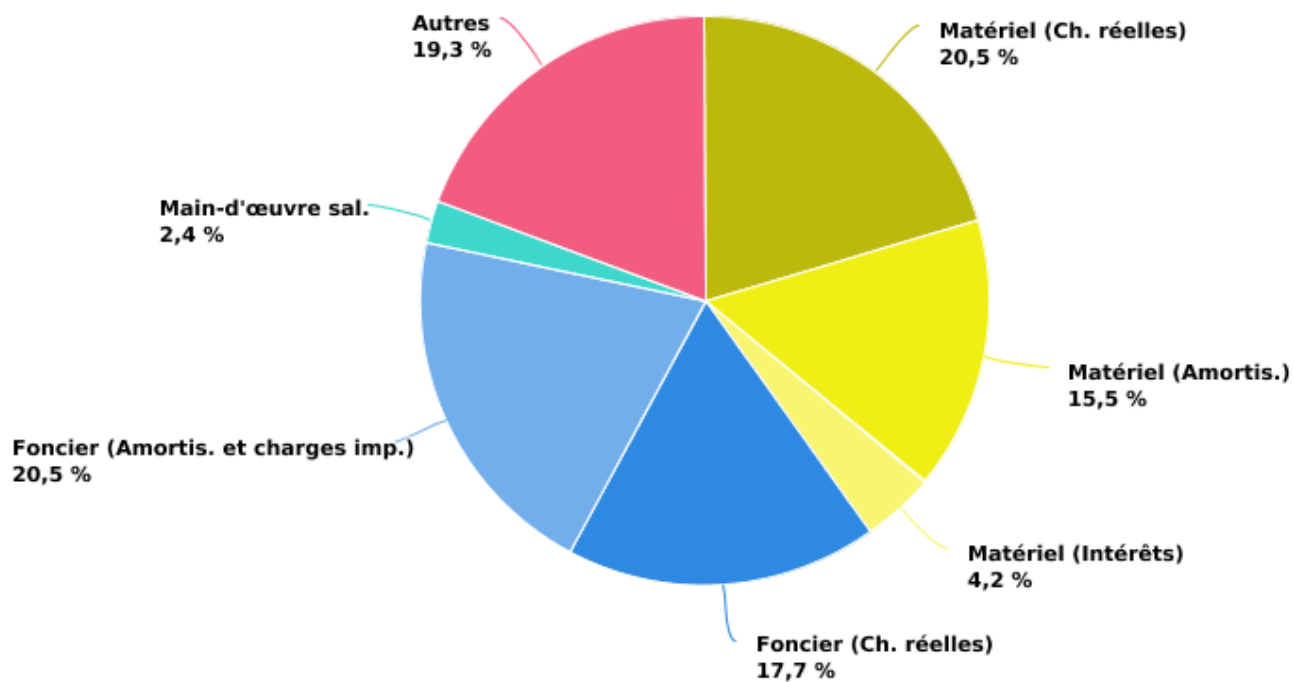
### Evolution des charges de structure de l'exploitation wallonne par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Composition des charges de structure de l'exploitation wallonne en 2021



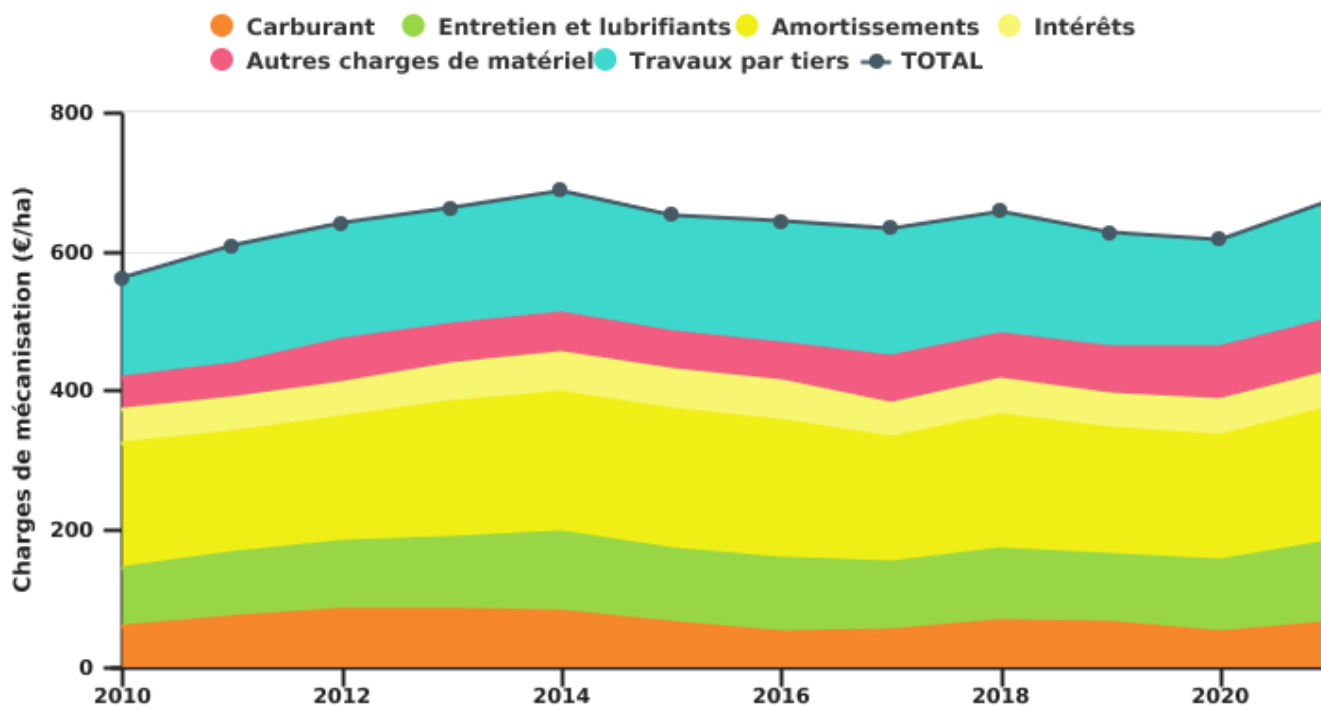
Foncier (Am. et Ch.) = Foncier (Amortissements et charges imputées)

Matériel (Am. et I.) = Matériel (Amortissements et intérêts)

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Evolution des charges de mécanisation et des travaux par tiers de l'exploitation wallonne par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

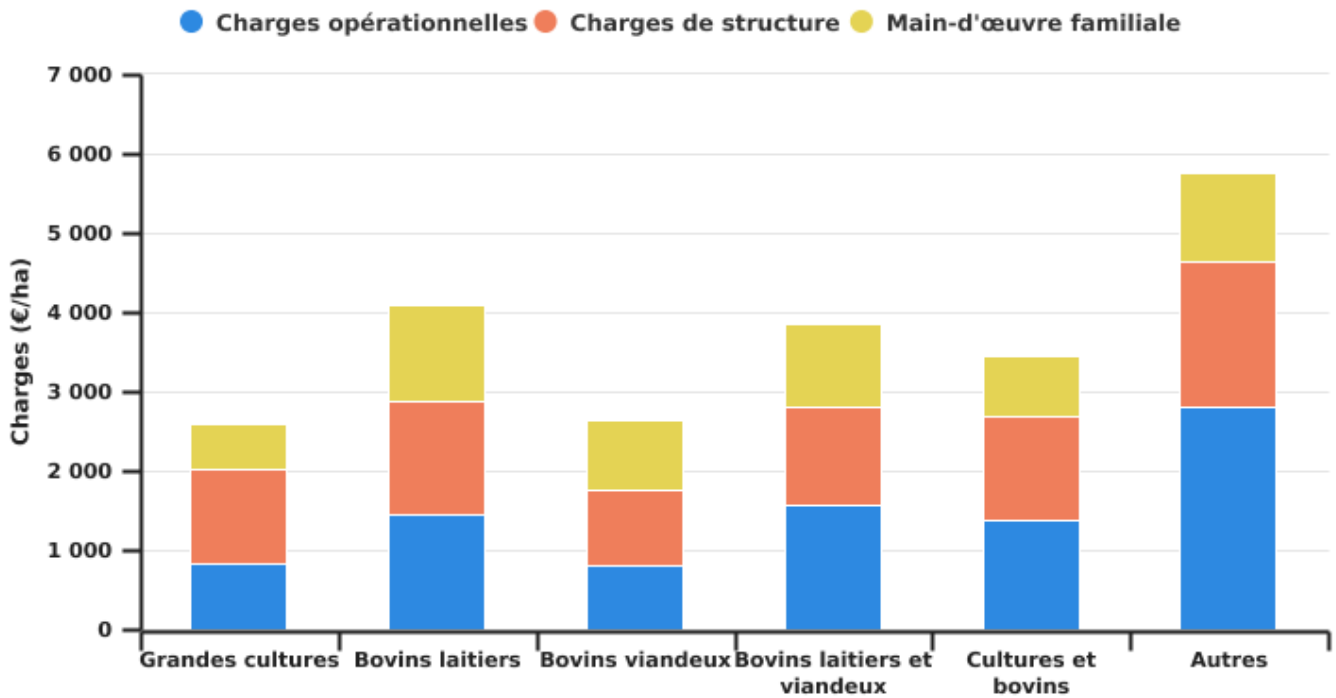
© SPW - 2022

### - L'orientation technico-économique de l'exploitation influence fortement le montant et la structure de ses charges totales

Le montant et la structure des charges totales sont directement influencés par l'OTE de l'exploitation. Ainsi, si l'exploitation spécialisée en bovins laitiers génère des produits plus importants par unité de surface, ses activités exigent aussi un niveau de charges qui atteignent 4 000 €/ha de SAU. Les exploitations spécialisées en grandes cultures se distinguent par le niveau de charges par hectare le plus faible, et ce notamment, parce que la part de la main-d'œuvre y est nettement moindre que pour les exploitations détenant des animaux.

Les différences observées entre les OTE se traduisent également par une disparité entre les régions agricoles selon l'importance relative de chaque type d'exploitation. Ainsi, pour la région herbagère liégeoise et la Haute Ardenne, plus orientées vers la production laitière, le niveau de charges est plus élevé qu'ailleurs. En ce qui concerne la répartition des charges selon leur nature (opérationnelles affectées, structure et main-d'oeuvre familiale), on observe assez peu de différences entre les régions agricoles. On peut signaler que la part de la main-d'oeuvre familiale est un peu moindre dans les régions limoneuse et sablo-limoneuse ainsi que dans le Condroz.

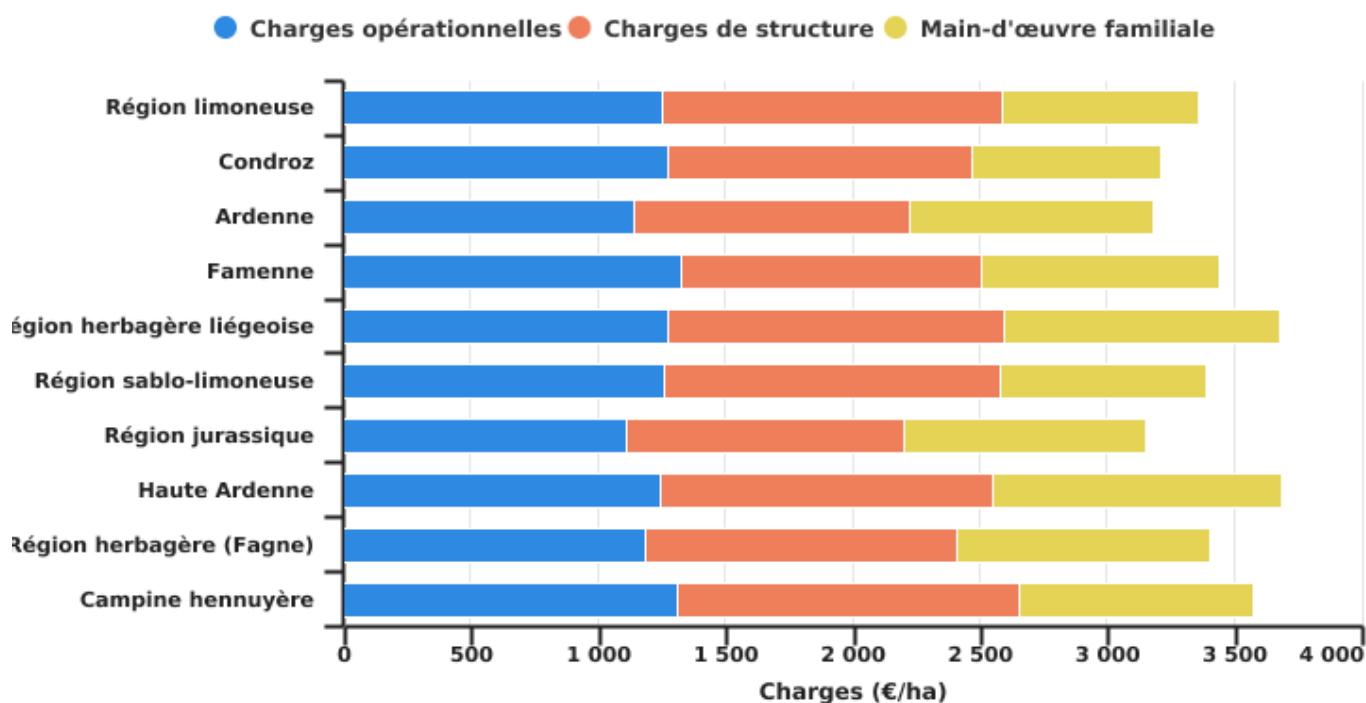
## Répartition des charges de l'exploitation wallonne par unité de SAU selon l'OTE en 2021



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## Répartition des charges de l'exploitation wallonne par unité de SAU selon la région agricole en 2021



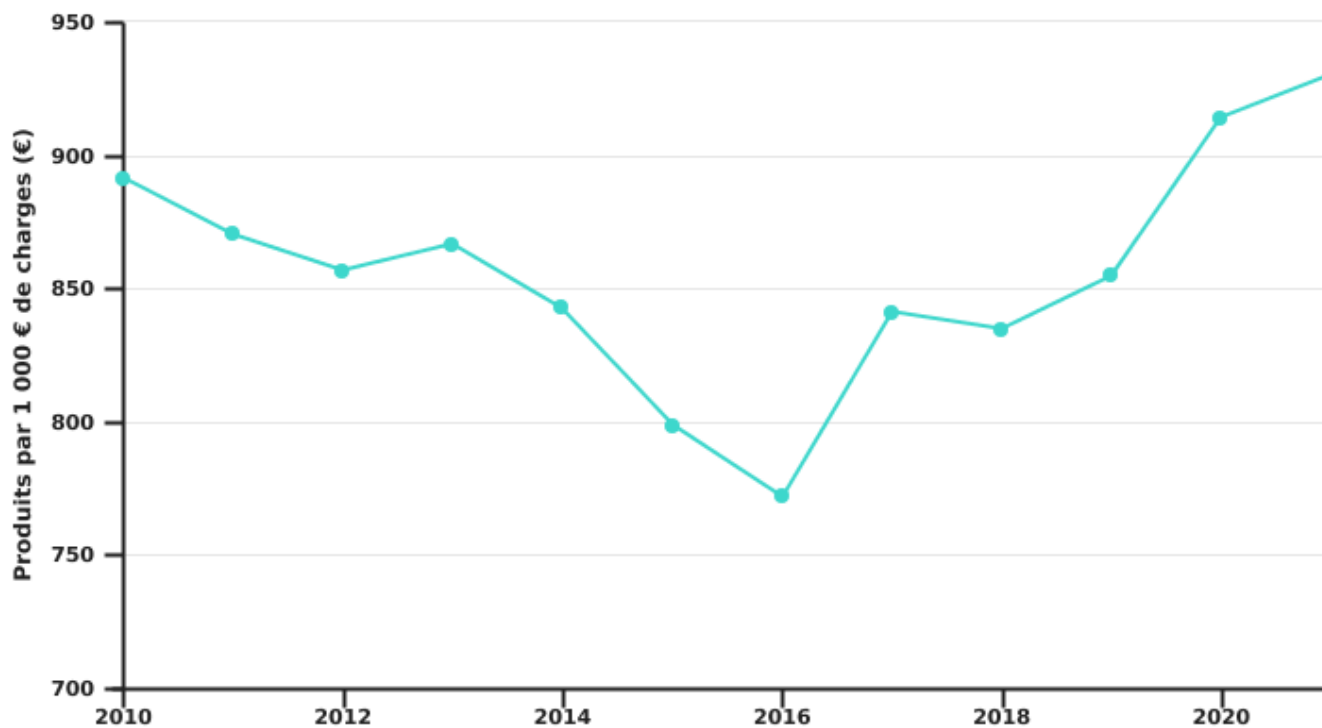
EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

### Le volume des produits est insuffisant pour couvrir l'ensemble des charges de l'exploitation

Pour comparer le total des produits et des charges, y compris imputées, de l'exploitation, on peut analyser la valeur des produits par 1 000 € de charges. Si la valeur obtenue est inférieure à 1 000 € cela signifie que les produits de l'exploitation sont insuffisants pour rémunérer l'ensemble des facteurs de production, y compris de la main-d'œuvre familiale et de l'ensemble du capital (en considérant un fermage sur la totalité de la SAU et un intérêt sur le capital). Depuis 2020, les produits par 1 000 € de charges dépassent le seuil de 900 € pour atteindre la valeur de 931 € en 2021. De 2011 à 2020, ce montant avait oscillé entre 772 et 914 €. En d'autres mots, même lorsque l'année est considérée comme moyenne voire bonne, l'activité agricole peut être considérée comme non rentable si toutes les charges décrites devaient faire l'objet d'un réel déboursement.

## Evolution des produits par 1 000 € de charges de l'exploitation wallonne



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

## En savoir plus ?

### Sources :

- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)



